

aspirants et surtout ces aspirantes de la onzième heure qui, à la faveur d'une série de questions apprises à la mode des perroquets, obtiennent un diplôme d'une valeur égale, suivant la loi, à celui qu'un homme sérieux mérite après des années d'études religieuses, scientifiques, méthodologiques et rationnelles.(1)

Un exemple fera mieux comprendre l'importance de cette réforme : il y a quelques années, non pas un siècle, dans une petite ville de notre province, existait, de par la grâce de Dieu et de la loi, un bureau d'examineurs aussi généreux qu'expéditifs. Or, il arriva qu'un jour 90 aspirantes se présentèrent devant leurs juges légaux pour obtenir, les unes un diplôme pour école élémentaire, les autres un diplôme pour école modèle. Mais, fort heureusement pour les timides jeunes filles, M.M. les examinateurs étaient très affairés ce jour-là et firent tant et si bien, qu'après deux longues heures d'interrogations, 90 lauréats sortirent triomphantes, diplôme en main, des salles de tortures ! (2)

(1) Mais je vois tous les jours le mal causé par des maîtres peu capables qui font perdre le temps et l'argent des élèves

Mais je sais 1o. qu'il faut une vocation spéciale pour enseigner, et qu'elle est moins commune qu'on ne le pense ; 2o. que la distribution des diplômes faite aux bureaux d'examineurs multiplie les instituteurs sans vocation ; 3o. que les écoles normales, en éloignant ceux qui ne l'ont pas, rendent un véritable service.

M. l'Abbé H. A. VERREAU.

(2) Ce fait nous a été raconté par un homme qui suit de près le mouvement de l'instruction primaire en notre pays.